

CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

Accueil > Trouver une certification > Répertoire national des certifications professionnelles > DE - Infirmier de bloc opératoire

DE - Infirmier de bloc opératoire

Code de la fiche :
RNCP37228

Etat :
Active

↓ Télécharger la fiche ? Aide en ligne 🇪🇺 Supplément Europass : FR - EN

L'essentiel



Nomenclature
du niveau de qualification

Niveau 7



Code(s) NSF

331 : Santé
331t : Diagnostic, prescription, application des soins



Formacode(s)

43449 : Infirmier bloc opératoire



Date de début des
parcours certifiants

01-09-2022



Date d'échéance
de l'enregistrement

31-08-2027

Certificateur(s) Résumé de la certification Blocs de compétences Secteur d'activité et type d'emploi Voie d'accès

Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations Base légale Pour plus d'informations

Certificateur(s)

Nom légal	Siret	Nom commercial	Site internet
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE	11004401300040	-	-
NANTES UNIVERSITE	13002974700016	-	-

Nom légal	Siret	Nom commercial	Site internet
UNIVERSITE AMIENS PICARDIE JULES VERNE	19801344300017	-	-
UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1	19691774400019	-	-
UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE	13002806100013	-	-
UNIVERSITE COTE D'AZUR	13002566100013	-	-
UNIVERSITE D'AIX MARSEILLE	13001533200013	-	-
UNIVERSITE DE BORDEAUX	13001835100010	-	-
UNIVERSITE DE BREST	94129831700012	-	-
UNIVERSITE DE CAEN NORMANDIE	19141408500016	-	-
UNIVERSITE DE LA REUNION	19974478000016	-	-
UNIVERSITE DE LILLE	13002975400012	-	-
UNIVERSITE DE LIMOGES	19870669900321	-	-
UNIVERSITE DE LORRAINE	13001550600012	-	-
UNIVERSITE DE MONTPELLIER	13002979600013	-	-
UNIVERSITE DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE (URCA)	19511296600799	-	-
UNIVERSITE DE RENNES	13003051300019	-	-
UNIVERSITE DE ROUEN NORMANDIE	19761904200017	-	-
UNIVERSITE DE STRASBOURG	13000545700010	-	https://www.unistra.fr/
UNIVERSITE DE TOULOUSE	93827139200012	-	-
UNIVERSITE DE TOURS	19370800500478	-	-
UNIVERSITE DES ANTILLES	19971585500011	-	-
UNIVERSITE MARIE ET LOUIS PASTEUR (UMLP)	93810656400017	-	-

Nom légal	Siret	Nom commercial	Site internet
UNIVERSITE PARIS CITE	13002573700011	-	-

Résumé de la certification

Objectifs et contexte de la certification :

L'infirmier ou l'infirmière de bloc opératoire est un professionnel spécialisé expert, qui participe aux soins des personnes bénéficiant d'interventions chirurgicales, d'endoscopies ou d'actes techniques invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique. Ses compétences sont mises en œuvre dans le cadre d'un exercice en équipe pluri-professionnelle, en secteur interventionnel quelle que soit la discipline chirurgicale, ou en secteur associé tel que la stérilisation, l'hygiène, l'endoscopie et la radiologie interventionnelle. Il/elle prépare, organise et réalise des soins et des activités en lien avec le geste opératoire, en pré, per et post interventionnel. Dans son champ de compétences, il/elle met en œuvre toutes les mesures d'hygiène et de sécurité en tenant compte des risques inhérents à la spécificité des personnes soignées, à la nature des interventions, au travail en zone protégée, à l'utilisation de dispositifs médicaux spécifiques et à l'usage des nouvelles technologies.

La formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire est accessible, pour les candidats titulaires soit d'un diplôme, certificat ou autre titre mentionné à l'article L. 4311-3 ou à l'**article L. 4311-12 du code de la santé publique** leur permettant d'exercer sans limitation la profession d'infirmier ou d'une autorisation d'exercice délivrée par le préfet de région en application de l'**article L. 4311-4 du code de la santé publique**, par les voies suivantes :

- 1° La formation initiale sous statut d'étudiant ou par apprentissage ;
- 2° La formation professionnelle continue ;

Le diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire est délivré par les établissements d'enseignement supérieurs accrédités ou co-accrédités à cet effet par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Activités visées :

1. Réalisation d'activités de prévention et de soins en lien avec des actes et activités invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique
2. Réalisation de techniques complexes d'assistance chirurgicale au cours d'actes et d'activités invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique
3. Organisation et coordination des activités de soins liées au processus peropératoire
4. Gestion d'équipements, de dispositifs médicaux et de produits dans les secteurs interventionnels et associés
5. Elaboration et mise en œuvre d'une démarche qualité, de gestion et de prévention des risques dans les secteurs interventionnels et associés
6. Mise en œuvre et contrôle des mesures d'hygiène dans les secteurs interventionnels et associés
7. Formation et information des équipes pluridisciplinaires et des apprenants dans les secteurs interventionnels et associés
8. Réalisation de travaux de veille professionnelle et de recherche, conception et conduite de démarches d'amélioration des pratiques

Compétences attestées :

- 1 - Connaître et contribuer à mettre en œuvre des modes de prise en soins des personnes adaptés aux situations rencontrées en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique
- 2 - Mettre en œuvre des techniques et des pratiques en per et post opératoire immédiat en prenant en compte les risques
- 3 - Identifier et mettre en œuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale en prenant en compte les risques encourus par la personne
- 4 - Organiser et coordonner les activités de soins infirmiers liées au processus péri-opératoire
- 5 - Conduire une démarche qualité, de gestion et de prévention des risques dans les secteurs interventionnels et secteurs associés
- 6 - Mettre en œuvre, contrôler et ajuster la démarche de gestion et prévention du risque infectieux dans les secteurs interventionnels et secteurs associés
- 7 - Former et informer les professionnels et les apprenants
- 8 - Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques
- 9 - Evaluer et améliorer les pratiques professionnelles au regard des évolutions techniques et réglementaires

Modalités d'évaluation :

Elles sont définies au Titre IV organisation des épreuves d'évaluation conduisant à la certification de l'arrêté du 27 avril 2022 de l'arrêté du 27 avril 2022 :

"Le diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire s'acquiert par l'obtention des 120 crédits européens correspondant à l'acquisition des cinq blocs de compétences définies à l'annexe II, dont les 73 crédits liés aux unités d'enseignement et les 47 crédits liés à la formation en milieu professionnel.

- Les enseignements des semestres 1 à 3 donnent lieu à deux sessions d'évaluations. La deuxième session se déroule de préférence en

juin et au plus tard en septembre de l'année universitaire en cours.

En cas d'absence à une épreuve évaluant les unités d'enseignement, les étudiants sont admis à se présenter à la deuxième session.

Dans le cas d'une deuxième absence, l'étudiant est considéré comme n'ayant pas validé la ou les unités d'enseignements du bloc de compétences concerné. (...)

Lorsqu'une unité d'enseignement a été présentée aux deux sessions, la note de la deuxième session est retenue.

- Au cours du quatrième semestre, les étudiants soutiennent un mémoire sous la responsabilité d'un directeur de mémoire, désigné par le référent universitaire de l'unité d'enseignement « recherche » en concertation avec le directeur de l'école, sur proposition de l'équipe pédagogique. "

"Les dossiers des étudiants ayant validé les trois premiers semestres de formation équivalant à 90 crédits sur 90, effectué la totalité des épreuves et des stages prévus pour la validation du semestre 4 et n'ayant pas cumulé plus de cinq pour cent d'absence justifiée, non rattrapée, sur l'ensemble de la formation, sont présentés au jury du diplôme d'Etat."

Les grandes modalités d'évaluation sont :

Travail individuel écrit ou oral d'analyse d'une situation clinique

Evaluation écrite ou orale des connaissances

Etude de situation

Etude de situation avec pratique simulée

Note de recherche

Résumé du mémoire

Ecrit et soutenance

Au choix de l'école sur certaines unités d'enseignement

Blocs de compétences

RNC37228BC01 - Prendre en soins et mettre en œuvre des activités de prévention et de soins en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
- Connaître et contribuer à mettre en œuvre des modes de prise en soins des personnes adaptés aux situations rencontrées en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique Informar, conseiller les personnes bénéficiant d'une intervention et leur entourage en utilisant des techniques de communication adaptées à la situation d'intervention Identifier et analyser les besoins spécifiques de la personne opérée et de ses proches Elaborer une démarche de soin adaptée à la situation d'une personne opérée Planifier et mettre en œuvre des soins infirmiers adaptés à la personne opérée, à ses besoins et au contexte interventionnel en assurant la continuité des soins - Mettre en œuvre des techniques et des pratiques en per et post opératoire immédiat en prenant en compte les risques Evaluer la conformité et maintenir l'opérationnalité des dispositifs médicaux et de la salle d'opération Organiser et mettre en œuvre les techniques inhérentes au rôle d'infirmier circulant selon le type et les modalités d'intervention Organiser et mettre en œuvre les techniques inhérentes au rôle d'infirmier instrumentiste selon le type et les modalités d'intervention Analyser le déroulement opératoire, identifier les risques, anticiper les étapes de l'intervention et mettre en œuvre les modifications nécessaires pendant la durée de l'intervention Identifier et mettre en œuvre les outils numériques ou nouvelles technologies d'assistance à l'intervention et à la décision, analyser et prendre en compte les informations apportées par ces outils. Identifier les situations imprévues dont les situations d'urgence et adapter sa pratique. Anticiper et mettre en œuvre les actions liées à la fin de l'intervention jusqu'à la prise en charge de la personne en salle de surveillance post- interventionnelle	Travail individuel écrit ou oral d'analyse d'une situation clinique Evaluation écrite ou orale des connaissances Etude de situation avec pratique simulée

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
Organiser la prise en charge des prélèvements en per opératoire et en assurer l'acheminement et la traçabilité	

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
RNCP37228BC02 - Mettre en œuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale au cours d'actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique	
Liste de compétences	Modalités d'évaluation
- Identifier et mettre en œuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale en prenant en compte les risques encourus par la personne - Choisir et réaliser la mise en position chirurgicale au regard de la voie d'abord définie par le chirurgien - Identifier les anomalies liées à la posture chirurgicale de la personne et mettre en œuvre des mesures correctives - Réaliser la mise en place et la fixation des drains sus aponévrotiques et évaluer leur fonctionnalité - Choisir et réaliser la technique de fermeture sous cutanée et cutanée adaptée à l'intervention et à la personne conformément aux prescriptions de l'opérateur - Identifier les instruments nécessaires à la mise en place et au maintien de l'exposition du champ opératoire - Anticiper le geste opératoire du chirurgien pour favoriser l'exposition - Identifier les anomalies liées à l'exposition et mettre en œuvre des actions correctives conformément aux besoins de l'opérateur - Mettre en œuvre les techniques d'aspiration - Mettre en œuvre les techniques de l'hémostase - Mettre en œuvre des techniques d'aide à la suture des organes et des vaisseaux, - Mettre en œuvre des techniques d'aide à la réduction d'une fracture et au maintien de la réduction - Mettre en œuvre des techniques d'aide à la pose d'un dispositif médical implantable. - Réaliser l'injection d'un produit à visée thérapeutique ou diagnostique dans un viscère, une cavité ou une artère - Appliquer les mesures de prévention des risques, identifier toute non-conformité et mettre en œuvre les mesures correctives	Etude de situation avec pratique simulée

RNCP37228BC03 - Organiser et coordonner des activités de soins, de la démarche qualité et prévention des risques dans les secteurs interventionnels et secteurs associés

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
- Organiser et coordonner les activités de soins liées au processus péri-opératoire - Identifier et répartir les différents rôles et missions de l'infirmier de bloc opératoire - Prévoir l'organisation de son travail en fonction du rôle exercé - Organiser et coordonner les activités de soins dans les salles d'intervention au sein d'une équipe pluri-professionnelle, en tenant compte des compétences des professionnels - Organiser et coordonner les activités en lien avec les partenaires intervenants internes ou externes - Organiser et coordonner la continuité du programme opératoire - Développer le travail en coopération entre les différents acteurs - Apporter une expertise professionnelle en service de stérilisation	Travail écrit ou oral d'analyse d'une situation de programmation opératoire ou de gestion d'une question économique en bloc opératoire Etude de situation

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
Prioriser les actions en fonction des situations et des urgences Anticiper et gérer des flux de stockage des dispositifs médicaux, des dispositifs médicaux stériles et produits pharmaceutiques Analyser l'opérationnalité, la fiabilité et la qualité d'un dispositif médical ou d'un équipement - Conduire une démarche qualité, de gestion et de prévention des risques dans les secteurs interventionnels et secteurs associés Identifier les risques liés à l'environnement, aux processus interventionnels et aux personnes Identifier les risques professionnels liés à l'activité Identifier toute non-conformité, Analyser les risques a priori, a posteriori et les points critiques Evaluer le degré de gravité des risques ou non-conformités et analyser leurs causes Déterminer et mettre en œuvre des mesures correctives Evaluer l'impact des mesures correctives Concevoir des mesures visant à maîtriser les risques Mettre en œuvre le signalement et la traçabilité des activités, des non-conformités, des événements indésirables et des actions correctives Mettre en œuvre les règles de vigilances sanitaires - Mettre en œuvre, contrôler et ajuster la démarche de gestion et prévention du risque infectieux dans le bloc opératoire et secteurs associés Apporter des conseils en matière d'application des protocoles d'hygiène et de stérilisation Contribuer à concevoir des protocoles d'hygiène Identifier les écarts entre les pratiques, les recommandations et la réglementation, dans le champ de l'hygiène Analyser les causes des écarts constatés Proposer et mettre en œuvre des mesures correctives S'assurer de la mise en œuvre et faire respecter les recommandations et la réglementation en matière de règles d'hygiène et d'asepsie	

RNCP37228BC04 - Informer et former des professionnels dans les secteurs interventionnels et secteurs associés

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
Former et informer les professionnels et les apprenants Organiser l'accueil et l'information d'un apprenant ou d'un nouvel arrivant professionnel dans le service ou la structure Evaluer le niveau initial de connaissance et compétence de l'apprenant Identifier, organiser et superviser des situations et des activités d'apprentissage pour les apprenants Transmettre ses connaissances et son savoir-faire aux apprenants par des conseils, des démonstrations, des explications et de l'analyse commentée de la pratique Animer des séances de formation ou d'information auprès d'un public de professionnels ou futurs professionnels Evaluer les connaissances et les savoir-faire acquis par les apprenants en lien avec les objectifs	Exposé oral à partir d'un travail de groupe sur la réalisation d'un projet d'encadrement des étudiants en stage

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
Communiquer sur sa profession en vue de valoriser son activité	

RNCP37228BC05 - Effectuer une veille professionnelle, travaux de recherche et conduite de démarches d'amélioration des pratiques

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
- Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques Conduire des actions de recherche ou des études à visée professionnelle en matière de santé en lien avec l'exercice en bloc opératoire Analyser et utiliser les publications scientifiques et professionnelles et les différentes ressources documentaires internationales Identifier les évolutions scientifiques, techniques et réglementaires Identifier une problématique et formuler un questionnement Choisir des méthodes et des outils d'investigation adaptés au sujet des études et les mettre en œuvre Confronter les résultats des études à la pratique professionnelle Elaborer des documents professionnels et scientifiques en vue de leur communication - Evaluer et améliorer les pratiques professionnelles au regard des évolutions techniques et réglementaires Observer, formaliser et expliciter les éléments de sa pratique professionnelle Analyser sa pratique professionnelle au regard de l'évolution du monde de la santé, des sciences et des techniques, des normes professionnelles, de la déontologie et de l'éthique Argumenter ses choix de pratiques professionnelles Confronter sa pratique professionnelle à celle de ses pairs, de l'équipe ou d'autres professionnels Identifier les améliorations possibles et les mesures de réajustement de sa pratique. Identifier les domaines de formation professionnelle et personnelle à développer Proposer des actions d'amélioration contribuant à la qualité, à la gestion et à la prévention des risques professionnels dans son champ de compétences	Note de recherche Abstract du mémoire Ecrit et soutenance Travail écrit d'analyse d'une situation clinique comportant une question éthique ou de droit

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par correspondance :

Le diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire s'acquiert par la validation, en formation théorique et pratique et en milieu professionnel, des cinq blocs de compétences définis dans le référentiel de compétences.

Pour valider chaque bloc de compétences, l'étudiant doit valider les unités d'enseignements et stages concernés. En fonction des blocs de compétence concernés, l'évaluation peut être réalisée en situations simulées. Il ne peut pas y avoir de compensation entre blocs de compétences.

Secteur d'activité et type d'emploi

Secteurs d'activités :

86 - Activités pour la santé humaine

86.90D - Activités des infirmiers et des sages-femmes

Etablissements de soins (hôpital, clinique...)

Type d'emplois accessibles :

Infirmière de bloc opératoire

Code(s) ROME :

J1504 - Soins infirmiers spécialisés en bloc opératoire

Références juridiques des réglementations d'activité :

L'activité d'infirmier en bloc opératoire est réglementée.

L'infirmier de bloc opératoire exerce son métier dans le respect des articles R. 4311-1 à R. 4311-15 et R. 4312-1 à R. 4312-49 du CSP.

Voie d'accès

Le cas échéant, prérequis à l'entrée en formation :

L'entrée en formation est soumise à un processus de sélection défini à l'article 8 de l'arrêté du 27 avril 2022 et suivants : *"Le processus de sélection des candidats comprend une admissibilité sur dossier et un entretien d'admission. Les pièces constituant ce dossier sont listées à l'article 9. Le candidat relevant de la formation par alternance doit disposer d'un contrat de formation en alternance conclu avec son employeur."*

Des dérogations, dont les modalités sont définies aux articles 14 et 15 de l'arrêté, sont accordées à certains publics.

Le cas échéant, prérequis à la validation de la certification :

La participation de l'étudiant aux enseignements et aux stages est obligatoire durant toute la formation.

Le diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire ne peut être délivré qu'aux étudiants et alternants titulaires de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 en cours de validité.

Pré-requis distincts pour les blocs de compétences :

Non

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys	Date de dernière modification
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Le jury du diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire et son président sont nommés par le président de l'université. Le jury comprend: 1° Le conseiller pédagogique ou technique régional en agence régionale de santé, ou un représentant de l'agence régionale de santé; 2° Un représentant de l'université partenaire, enseignant-chercheur participant à la formation; 3° Le directeur d'école d'infirmiers de bloc opératoire; 4° Le responsable pédagogique infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat; 5° Un formateur permanent de l'école d'infirmiers de bloc opératoire; 6° Un cadre infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat ou un infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat en exercice depuis au moins trois ans et ayant accueilli des étudiants en stage; 7° Un chirurgien participant à la formation des étudiants	-
En contrat d'apprentissage	X		Le jury du diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire et son président sont nommés par le président de l'université. Le jury comprend: 1° Le conseiller pédagogique ou technique régional en agence régionale de santé, ou un représentant de l'agence régionale de santé; 2° Un représentant de l'université partenaire, enseignant-chercheur participant à la formation; 3° Le directeur d'école d'infirmiers de bloc opératoire; 4° Le responsable pédagogique infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat; 5° Un formateur permanent de l'école d'infirmiers de bloc opératoire; 6° Un cadre infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat ou un	-

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys	Date de dernière modification
			infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat en exercice depuis au moins trois ans et ayant accueilli des étudiants en stage; 7° Un chirurgien participant à la formation des étudiants	
Après un parcours de formation continue	X		Le jury du diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire et son président sont nommés par le président de l'université. Le jury comprend: 1° Le conseiller pédagogique ou technique régional en agence régionale de santé, ou un représentant de l'agence régionale de santé; 2° Un représentant de l'université partenaire, enseignant-chercheur participant à la formation; 3° Le directeur d'école d'infirmiers de bloc opératoire; 4° Le responsable pédagogique infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat; 5° Un formateur permanent de l'école d'infirmiers de bloc opératoire; 6° Un cadre infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat ou un infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat en exercice depuis au moins trois ans et ayant accueilli des étudiants en stage; 7° Un chirurgien participant à la formation des étudiants	-
En contrat de professionnalisation	X		Le jury du diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire et son président sont nommés par le président de l'université. Le jury comprend: 1° Le conseiller pédagogique ou technique régional en agence régionale de santé, ou un représentant de l'agence régionale de santé; 2° Un représentant de l'université partenaire, enseignant-chercheur participant à la formation; 3° Le directeur d'école d'infirmiers de bloc opératoire; 4° Le responsable pédagogique infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat; 5° Un formateur permanent de l'école d'infirmiers de bloc opératoire; 6° Un cadre infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat ou un infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat en exercice depuis au moins trois ans et ayant accueilli des étudiants en stage; 7° Un chirurgien participant à la formation des étudiants.	-
Par candidature individuelle		X	-	-
Par expérience	X		Le jury du diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire et son président sont nommés par le président de l'université. Le jury comprend: 1° Le conseiller pédagogique ou technique régional en agence régionale de santé, ou un représentant de l'agence régionale de santé; 2° Un représentant de l'université partenaire, enseignant-chercheur participant à la formation; 3° Le directeur d'école d'infirmiers de bloc opératoire; 4° Le responsable pédagogique infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat; 5° Un formateur permanent de l'école d'infirmiers de bloc opératoire; 6° Un cadre infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat ou un infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat en exercice depuis au moins trois ans et ayant accueilli des étudiants en	-

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys	Date de dernière modification
			stage; 7° Un chirurgien participant à la formation des étudiants	

	Oui	Non
Inscrite au cadre de la Nouvelle Calédonie		X
Inscrite au cadre de la Polynésie française		X

Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations

Aucune correspondance

Base légale

Référence au(x) texte(s) réglementaire(s) instaurant la certification :

Date du JO/ BO	Référence au JO/BO
-	Décret n° 2022-732 du 27 avril 2022 relatif aux modalités de délivrance du diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire et à l'attribution du grade de master
-	Code de l'éducation, notamment ses articles D. 612-34, D. 613-7 et D. 636-69-1 Code de la santé publique, notamment son article D. 4311-42

Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation...) :

Date du JO/BO	Référence au JO/BO
-	Arrêté du 19 décembre 2022 portant accréditation d'universités en vue de la délivrance du diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire
29/04/2022	Arrêté du 27 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire
-	Arrêté d'accréditation d'universités du 12 juillet 2024 en vue de la délivrance du diplôme d'État d'infirmier de bloc opératoire (Bulletin officiel n°29 du 18 juillet 2024)
02/03/2023	Arrêté d'accréditation d'universités du 30 janvier 2023 en vue de la délivrance du diplôme d'État d'infirmier de bloc opératoire (Bulletin officiel n°9 du 2 mars 2023)

Date du JO/ BO	Référence au JO/BO
02/03/2023	Arrêté d'accréditation d'universités du 30 janvier 2023 en vue de la délivrance du diplôme d'État d'infirmier de bloc opératoire (Bulletin officiel n°9 du 5 2 mars 2023)

Date de publication de la fiche	11-01-2023
Date de début des parcours certifiants	01-09-2022
Date d'échéance de l'enregistrement	31-08-2027
Date de dernière délivrance possible de la certification	31-08-2030

Pour plus d'informations

Statistiques :

Lien internet vers le descriptif de la certification :

<https://www.unilim.fr/>
<https://www.univ-amu.fr>
<https://www.u-picardie.fr>
<https://www.univ-fcomte.fr>
<https://www.u-bordeaux.fr>
<https://nouveau.univ-brest.fr/fr>
<https://www.unicaen.fr>
<https://www.uca.fr>
<https://www.univ-lille.fr>
<https://www.univ-lorraine.fr>
<https://www.umontpellier.fr>
<https://u-paris.fr>
<https://www.univ-nantes.fr>
<https://univ-cotedazur.fr>
<https://www.univ-reims.fr>
<https://www.univ-rennes1.fr>
<https://www.univ-reunion.fr>
<https://www.univ-roen.fr>
<https://www.unistra.fr>
<https://www.univ-tlse3.fr>
<https://www.univ-lyon1.fr>
<http://www.univ-ag.fr/>
<https://www.univ-tours.fr>

Liste des organismes préparant à la certification :

Liste des organismes préparant à la certification

Historique des changements de certificateurs :

Nom légal du certificateur	Siret du certificateur	Action	Date de la modification
UNIVERSITE DE LORRAINE	13001550600012	Est ajouté	01-02-2023
UNIVERSITE DE BORDEAUX	13001835100010	Est ajouté	01-02-2023

Nom légal du certificateur	Siret du certificateur	Action	Date de la modification
UNIVERSITE DE STRASBOURG	13000545700010	Est ajouté	01-02-2023
UNIVERSITE DE CAEN NORMANDIE	19141408500016	Est ajouté	01-02-2023
UNIVERSITE DE ROUEN NORMANDIE	19761904200017	Est ajouté	01-02-2023
UNIVERSITE DE BESANCON - UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE	19251215000363	Est ajouté	01-02-2023
UNIVERSITE DE TOURS	19370800500478	Est ajouté	01-02-2023
UNIVERSITE DE RENNES I	19350936100013	Est ajouté	01-02-2023
UNIVERSITE D'AIX MARSEILLE	13001533200013	Est ajouté	01-02-2023
UNIVERSITE PAUL SABATIER TOULOUSE III	19311384200010	Est ajouté	01-02-2023
UNIVERSITE AMIENS PICARDIE JULES VERNE	19801344300017	Est ajouté	01-02-2023
UNIVERSITE DE LA REUNION	19974478000016	Est ajouté	01-02-2023
UNIVERSITE BREST BRETAGNE OCCIDENTALE (UBO)	19290346600014	Est ajouté	01-02-2023
UNIVERSITE COTE D'AZUR	13002566100013	Est ajouté	01-02-2023
UNIVERSITE PARIS CITE	13002573700011	Est ajouté	01-02-2023
UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE	13002806100013	Est ajouté	01-02-2023
UNIVERSITE DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE (URCA)	19511296600799	Est ajouté	01-02-2023
UNIVERSITE DE LILLE	13002975400012	Est ajouté	01-02-2023
NANTES UNIVERSITE	13002974700016	Est ajouté	01-02-2023
UNIVERSITE DE MONTPELLIER	13002979600013	Est ajouté	01-02-2023
UNIVERSITE DE RENNES I	19350936100013	Est retiré	01-03-2023
UNIVERSITE DE RENNES	13003051300019	Est ajouté	01-03-2023
UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1	19691774400019	Est ajouté	01-04-2023

Nom légal du certificateur	Siret du certificateur	Action	Date de la modification
UNIVERSITE DES ANTILLES	19971585500011	Est ajouté	01-04-2023
UNIVERSITE DE BESANCON - UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE	19251215000363	Est retiré	05-02-2025
UNIVERSITE MARIE ET LOUIS PASTEUR (UMLP)	93810656400017	Est ajouté	05-02-2025
UNIVERSITE PAUL SABATIER TOULOUSE III	19311384200010	Est retiré	03-03-2025
UNIVERSITE DE TOULOUSE	93827139200012	Est ajouté	03-03-2025
UNIVERSITE DE LIMOGES	19870669900321	Est ajouté	05-03-2025
UNIVERSITE BREST BRETAGNE OCCIDENTALE (UBO)	19290346600014	Est retiré	01-04-2025
UNIVERSITE DE BREST	94129831700012	Est ajouté	01-04-2025

Certification(s) antérieure(s) :

Code de la fiche	Intitulé de la certification remplacée
<u>RNCP34862</u>	DE - Infirmier de bloc opératoire

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation :

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation